

Observation LEGOUX J.

**Madame, Monsieur,**

**Découvrant le projet d'usine d'enrobé à la Grigonnais, et habitant la commune voisine, je me permets de vous faire part de mes inquiétudes concernant ce projet, auquel je m'oppose;**

Tous les hameaux ne sont pas référencés dans le km des risques sanitaires défini par l'arrêté préfectoral, il en manque 7. Est-ce normal?

Une seule exploitation agricole est définie comme étant impactée, il en manque 6. Est-ce normal?

L'état des lieux de départ a été effectué par le cabinet d'expertise du groupe pigeon (juge et parti). Est-ce normal?

L'argumentaire de la dilution des pollutions par la 2x2 voie me semble fallacieux (pollution sonore "atténuée", pollution lumineuse couverte par les feux des véhicules), et réellement non convaincant.

L'étude des rejets atmosphériques est partielle: le seuil de toxicité n'y est pas mentionné.

Un autocontrôle est prévu tous les ans par le laboratoire du groupe pigeon et non accessible au public, ce qui n'est pas rassurant non plus.

L'ensemble de ces faits et le manque d'information donnés aux habitants m'inquiètent réellement, et j'espère que ces éléments pourront retenir votre attention.

Cordialement,

Julie Legoux